

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC				Chambre des actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue	Date	
No : 500-06-000964-185				Le 16 avril 2019	
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.					JT1698

Demanderesse		Procureur(s)	
Kathleen Gauthier		Me Karim Renno Renno Vathilakis inc. krenno@renvath.com	
Absent		Présent	

Défendeurs		Procureur(s)	
Johnson & Johnson inc. McNeil Consumer Healthcare Group		Me Robert Torralbo Robert.torralbo@blakes.com Me Simon Seida simon.seida@blakes.com Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L.	
Absent		Présents	

Nature de la cause Action collective

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
	CONFÉRENCE DE GESTION

Greffier(ière) Stéphanie Katia Wajnberg	Interprète _____	Sténographe _____
--	---------------------	----------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

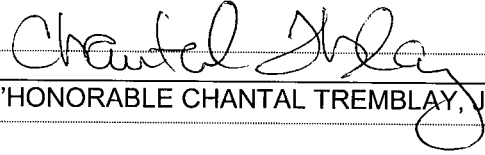
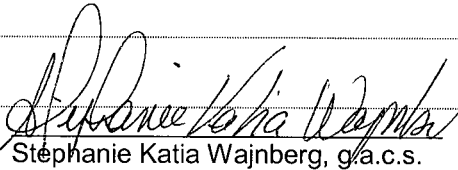
Audition AM :	Début 10:07	Fin 10:16	Audition PM :	Début	Fin
---------------	----------------	--------------	---------------	-------	-----

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition
---------------------------------------	------------------------

HEURE

10:07	<u>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</u>
10:08	Le Tribunal s'adresse aux avocats (moyens préliminaires)
10:08	Me Torralbo annonce comme moyens préliminaires des demandes pour permission d'interroger la représentante et produire une preuve appropriée
10:09	Discussion de part et d'autre
10:10	Le Tribunal FIXE au 31 mai 2019 le délai pour la communication par les défendeurs de leurs moyens préliminaires

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC				Chambre des actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue	Date	
No : 500-06-000964-185				Le 16 avril 2019	
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.					JT1698

10:11	Le Tribunal FIXE au 7 juin 2019 le délai pour la demanderesse pour prendre position sur les moyens préliminaires
10:11	Le Tribunal FIXE au 14 juin 2019 le délai pour la communication par les défendeurs de leurs Notes et Autorités au soutien de leurs moyens préliminaires
10:12	Le Tribunal FIXE au 21 juin 2019 le délai pour la communication par la défenderesse de ses Notes et Autorités en contestation des moyens préliminaires
10:13	Les parties conviennent que le jugement pour ces demandes sera rendu sur la foi des Notes et Autorités fournies, sans audition
10:14	Le Tribunal FIXE au 26 juin 2109 à 10 h la prochaine conférence de gestion
10:14	Me Renno s'adresse au Tribunal (modification du nom de la demanderesse)
10:15	Le Tribunal avise Me Renno que la décision sur la demande de modification de la demande d'autorisation sera rendue en même temps que la décision sur les moyens préliminaires
10:16	Le Tribunal demande aux parties de transmettre leurs Notes et Autorités uniquement par voie électronique
10:16	<u>SUSPENSION DE L'AUDIENCE</u>
	 L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.
	 Stephanie Katia Wajnberg, g/a.c.s.